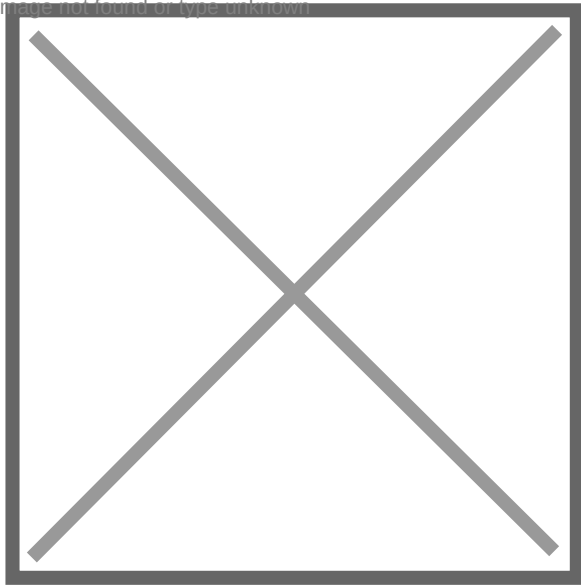


Image not found or type unknown



Obligation de communiquer les coordonnées de sa boîte?

Par **corax**, le **02/12/2010 à 16:34**

Bonjour,
Suite à une contravention pour excès de vitesse > 50km/h commis en 2009, la gendarmerie me relance régulièrement pour obtenir les coordonnées téléphoniques de mon employeur (banque).
Ils m'appellent même le WE.
Suis-je obligé de leur communiquer ces coordonnées?
Que se passe t-il si je ne leur communique pas? (j'ai un peu l'impression de faire l'enquête à leur place pour le moment).
Merci.

Par **Clara**, le **02/12/2010 à 23:19**

Bonsoir, c'était avec un véhicule de fonction ?

Par **corax**, le **03/12/2010 à 07:22**

Non véhicule personnel.
Je pense qu'ils veulent retracer mon parcours ce jour là (ce qui à mon avis sera inutile car je doute que ma boîte garde des traces des entrées parkings plus d'1 an après).

Par **mimi493**, le **03/12/2010 à 15:17**

Vous avez reconnu l'infraction ?

Par **corax**, le **03/12/2010 à 16:06**

Non, prêt à des amis que j'ai refusé de dénoncer.rnrnMais que je reconnaisse ou non, cela leur donne t-il le droit d'exiger que je leur donne les coordonnées d'une banque privée? Sans qu'il y ait juge d'instruction ou tout autre formalisme officiel?

Par **mimi493**, le **03/12/2010 à 20:40**

La police a pouvoir d'enquête. En fait, c'est parce que l'infraction n'est pas passible de prison qu'ils se contentent d'insister, de demander, d'exiger dans le cadre d'une enquête de police, sinon, vous auriez été en garde-à-vue depuis longtemps.

Par **corax**, le **04/12/2010 à 07:26**

Merci Mimi.rnrnMais donc au final suis-je obligé de leur répondre au téléphone lorsqu'ils me demandent les coordonnées téléphoniques de ma boîte (en interne)? Ils m'ont laissé un message sur mon répondeur.rnrnJe ne tiens pas spécialement à ce qu'ils joignent ma RH pour un excès de vitesse (dont au final ma RH se moque éperdument).rnrnEst-ce que je risque quelque chose si je ne réponds pas?